IOA : approfondissement de l'accueil des personnes âgées

EXPERTISE CLINIQUE

Ref : ECSUG01C

Compétences visées

Maîtriser l'organisation et l'accueil du patient âgé au sein d'un service d'urgence.

Objectifs et contenus

Comprendre le processus de vieillissement normal et pathologique

- La représentation de la vieillesse et de la personne âgée dans notre société.
- Le vieillissement cognitif et psychique.
- Le vieillissement normal et pathologique.
- Le vieillissement réussi.
- Le concept de fragilité de la personne âgée.

Accueillir une personne âgée aux urgences

- Les caractéristiques du patient âgé : polypathologies et isolement social.
- Les spécificités de la prise en charge gériatrique :
  - la clinique atypique,
  - les difficultés de communication.
- L'expression des symptômes spécifiques aux personnes âgées.
- Le patient gériatrique : réserve et adaptation.
- La prévention des risques liés au séjour aux urgences.

Réaliser une évaluation gérontologique globale concise

- L'évaluation médicale organique.
- L'évaluation sensorielle et cognitive rapide.
- L'évaluation socio-environnementale rapide.
- Le repérage des personnes âgées fragiles.
- Le bilan d'autonomie fonctionnelle.
- L'appréciation de la iatrogénie médicamenteuse.
- Le repérage du risque de chute.
- Le risque suicidaire.
- Le programme ICOPE.
- L'Evaluation Gériatrique Standardisée (EGS).
- L'intérêt de l'unité mobile gériatrique.

Repérer la personne âgée fragile et prévenir la perte d'autonomie

- La fragilité : définition et risques.
- La physiopathologie de la fragilité.
- L'évaluation de la fragilité de la personne âgée.
- Les critères de fragilité.
- Les appuis territoriaux gériatriques et de soins palliatifs.
- L'orientation dans une filière gériatrique.

Méthodes

- Apports cognitifs.
- Cas pratiques.
- Élaboration d'outils.

Personnes concernées

IOA généraliste, professionnel des services d'accueil d'urgence.

Valeur ajoutée

Cette formation est articulée : au référentiel IOA 2004 et au référentiel de compétences IDE en médecine d'urgence 2008 de la Société Française de Médecine d'Urgence.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation…).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact…).

À noter

Les points forts de cette formation sont

Une formation en infirmier organisateur de l'accueil aux urgences est cruciale pour améliorer l'efficacité du service d'urgence, notamment pour les personnes âgées en :

- favorisant la gestion optimisée du flux de patients,
- renforçant la prise en charge initiale,
- privilégiant l'orientation dans un circuit court,
- améliorant la gestion du stress et des situations d'urgence,
- améliorant la relation avec le patient et son entourage.

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Instruction du 14 décembre 2021 relative à la généralisation des organisations d'admissions directes non programmées des personnes âgées en service hospitalier.
- Instruction N° DGOS/R4/2022/31 du 7 février 2022 relative à la pérennisation des appuis territoriaux gériatriques et de soins palliatifs.
- L'article D. 6124-18 du code de la santé publique dispose que "Lorsque l'activité de la structure des urgences ou de l'antenne de médecine d'urgence le justifie, l'équipe comprend en outre un infirmier assurant une fonction d'accueil et d'organisation de la prise en charge du patient".
- Décret n°2004-802 du 29 Juillet 2004, code de la santé publique, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.
- Référentiel infirmière organisatrice de l'accueil. Société Française de Médecine d'Urgence réactualisé, 2020.
- Référentiel de compétence Infirmier en médecine d'urgence SFMU, 2008.
- Le triage en structure des urgences. Recommandations formalisées d'experts. Société Française de Médecine d'Urgence, 2013.
- Grille FRENCH 2018 de triage IOA. Version 1.2.
- Référentiels de la Société Française de Médecine d'Urgence. Pour un pacte de refondation des urgences.
- Rapport Plan National. Ministère des Solidarités et de la Santé - Décembre 2019.
- Santé.gouv.fr. Les protocoles de coopération. Mise à jour le 09.08.2024.
- Le décret n°2023-1374 du 29 décembre 2023 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine d'urgence. A consacré la possibilité de réorienter le patient qui s'est initialement présenté aux urgences vers la médecine de ville (cabinet libéral, maison médicale de garde, maison de santé pluriprofessionnelle, consultation spécialisée, etc.).
- DGOS. Guide sur la réorientation à l'entrée des urgences. Juillet 2024.
- HAS - Certification des établissements de santé pour la qualité des soins - Version 2025.
- Mission d'information sur la prise en charge des urgences psychiatriques. Rapport parlementaire. Décembre 2024.

Mise à jour le : **27/02/2025**